

RFSO-DOC 21-58104 Q & A – Questions et Réponses

Virtual and/or In-person Office Ergonomic Assessment for NRC Internal Ergonomic Program (IEP)
EVALUATION ERGONOMIQUE AU BUREAU POUR LE PROGRAMME ERGONOMIQUE INTERNE DU CNRC

Q 18. : I am inquiring about the above standing offer. In order to apply, do I need to have contacts available to complete ergonomic assessments in all of the cities under the particular region (i.e. West - I have employees in Saskatchewan and Manitoba but not in Alberta)?

A 18. : No. You can offer virtual ergonomic assessment services for the cities that you have no employee able to do in person assessment. Please, make it clear in your proposal.

Q 19. : It is not clear if NRCC “will require” or “would prefer” In person assessments vs. virtual assessments. Do they have a preference or requirement for one vs. the other? For example, will you prefer In-person at all times and only if an Assessor is out of region prefer a Virtual?

A 19. : For now, not all employees are back on site (NRC facilities). So, virtual assessment will be prioritized based on the following criteria:

- Request of French services outside of the identified regions
- Place of employment outside of the 150 km radius of the contractor's place of business and outside of the Metropolitan area.
- Employee working from home: This criteria will be always discussed with the employee to determine if it's a possibility for the consultant to come in their house to do their ergonomic assessment, and if consultant is comfortable too.

Q 20. : Do they want the Report template provided this Solicitation or will they consider using another template provided, with pre-approval?

A 20. : We can consider using another template provided, with pre-approval. It was just an example with the minimum information that we have to find in the report.

Q 21. : Should we assume that Follow up Assessments will require the same full assessment and reporting as the initial – it says using the same process in the RFP document? Or is an appendices to the original document acceptable? This would save completing a full second report. We need to know so we can properly estimate our time for Follow Ups.

A 21. : It will be an appendices to the original document, and it should take less time than a full ergonomic assessment.

Q 22. : I am confirming we can submit pricing based on virtual vs. In person and region correct? We would like outline our fees this way, as some regions will have lower costs and we can pass along this savings if we are able to quote per region.

A 22. : Correct! And if you can offer virtual services across the country, please, make it clear in your proposal too.

Q 23. : We are asked to outline our cancellation fee but in the Statement of Work is says If NRC employee cancels an appointment without providing a written notice of at least 24 hours, the Contractor will be paid for a maximum of 1 working hour (same rate than assessment). This is unclear – are we only paid a max of 1 hour of time or the cost of the total assessment fee? If assessments are in person we may travel 2 hours for an appointment and if the client does not show does this mean we will only be paid for 1 hour of our time? For these situations I would assume the fee of the assessment onsite should be covered?

A 23. : If the client doesn't not show up when you are on site, yes, the full assessment will be covered. This 1 hour will be applicable for virtual assessment.

Français

Q 18. : Je me renseigne sur l'offre à commandes ci-dessus. Pour faire une demande, dois-je avoir des personnes-ressources disponibles pour effectuer des évaluations ergonomiques dans toutes les villes de la région en question (p. ex. Ouest - j'ai des employés en Saskatchewan et au Manitoba, mais pas en Alberta) ?

R 18. : Non. Vous pouvez offrir des services d'évaluation ergonomique virtuelle pour les villes où vous n'avez pas d'employé capable de faire des évaluations en personne. Veuillez l'indiquer clairement dans votre proposition.

Q 19. : Il n'est pas clair si le NRCC "exigera" ou "préférera" les évaluations en personne par rapport aux évaluations virtuelles. A-t-il une préférence ou une exigence pour l'une ou l'autre ? Par exemple, préférez-vous les évaluations en personne en tout temps et les évaluations virtuelles seulement si un évaluateur est hors de la région ?

R 19. : Pour l'instant, tous les employés ne sont pas de retour sur place (installations du CNRC). Donc, l'évaluation virtuelle sera priorisée en fonction des critères suivants :

- Demande de services français en dehors des régions identifiées.
- Lieu d'emploi à l'extérieur du rayon de 150 km du lieu d'affaires de l'entrepreneur et à l'extérieur de la région métropolitaine.
- Employé travaillant à domicile : Ce critère sera toujours discuté avec l'employé pour déterminer s'il est possible pour le consultant de venir chez lui pour faire son évaluation ergonomique, et si le consultant est également à l'aise.

Q 20. : Veulent-ils le modèle de rapport fourni dans le cadre de cette sollicitation ou envisageront ils d'utiliser un autre modèle fourni, avec approbation préalable ?

R 20. : Nous pouvons envisager d'utiliser un autre modèle fourni, avec une pré-approbation. C'était juste un exemple avec les informations minimales que nous devons trouver dans le rapport.

Q 21. : Devons-nous supposer que les évaluations de suivi nécessiteront la même évaluation complète et le même rapport que l'évaluation initiale - il est dit que le même processus est utilisé dans le document de demande de propositions ? Ou bien une annexe au document initial est-elle acceptable ? Cela permettrait d'éviter de remplir un second rapport complet. Nous devons le savoir afin de pouvoir estimer correctement notre temps pour les suivis.

R 21. : Ce sera une annexe au document original, et cela devrait prendre moins de temps qu'une évaluation ergonomique complète.

Q 22. : Je confirme que nous pouvons soumettre des prix basés sur le virtuel ou le personnel et la région, n'est-ce pas ? Nous aimerions définir nos tarifs de cette manière, car certaines régions auront des coûts moins élevés et nous pourrions répercuter ces économies si nous sommes en mesure d'établir un devis par région.

R 22. : C'est exact ! Et si vous pouvez offrir des services virtuels dans tout le pays, veuillez l'indiquer clairement dans votre proposition également.

Q 23. : On nous demande d'indiquer nos frais d'annulation, mais dans l'énoncé des travaux, il est dit que si un employé du CNRC annule un rendez-vous sans donner de préavis écrit d'au moins 24 heures, l'entrepreneur sera payé pour un maximum d'une heure de travail (même taux que l'évaluation). Cela n'est pas clair - sommes-nous seulement payés pour une heure de travail maximum ou pour le coût total de l'évaluation ? Si les évaluations se font en personne, nous pouvons voyager pendant deux heures pour un rendez-vous et si le client ne se présente pas, cela signifie-t-il que nous ne serons payés que pour une heure de notre temps ? Dans ce cas, je suppose que les frais de l'évaluation sur place sont couverts ?

R 23. : Si le client ne se présente pas lorsque vous êtes sur place, oui, l'évaluation complète sera couverte. Cette heure s'applique à l'évaluation virtuelle.